



Développement d'un système de gestion amélioré et innovant pour des moyens de subsistance résilients au changement climatique en Mauritanie DIMS

TERMES DE REFERENCE

Sélection d'un consultant individuel pour la réalisation d'une étude sur le choix des sites de restauration des espèces agro-forestières à valeur économique et en voie de disparition dans la zone d'intervention du projet DIMS

1. CONTEXTE

1. Les communautés rurales en Mauritanie dépendent fortement des écosystèmes naturels pour leur subsistance. Les forêts et les pâturages fournissent entre autres des ressources pastorales, du bois de feu, de la nourriture et des produits médicinaux. Les effets conjugués de la croissance rapide de la population et du recours généralisé aux biens et services écosystémiques ont entraîné une surexploitation et une dégradation des ressources naturelles. En conséquence de la gestion non durable des ressources naturelles et de la dépendance des communautés rurales vis-à-vis des biens et services écosystémiques, la Mauritanie connaît des pénuries alimentaires chroniques et des insécurités nutritionnelles.

2. Les problèmes environnementaux en Mauritanie sont exacerbés par les changements climatiques observés depuis 1960, notamment la réduction des précipitations annuelles, des périodes de sécheresse plus longues, l'augmentation de la température moyenne annuelle et l'augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes. De plus, les projections futures du changement climatique prédisent que la situation sera de plus en plus difficile au cours des prochaines décennies. Le changement climatique devrait entraîner une plus grande dégradation des écosystèmes et une augmentation de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire pour la population croissante de la Mauritanie.

3. Actuellement, la capacité à faire face aux effets négatifs du changement climatique est inadéquate en Mauritanie, tant au niveau national, qu'aux niveaux régional et local chez les communautés rurales. Les limites du personnel qualifié, des structures opérationnelles et des bases factuelles sur les pratiques d'adaptation appropriées entravent la mise en œuvre effective d'une réponse nationale pour l'adaptation au changement climatique. De plus, la coordination et le partage des connaissances entre et au sein des secteurs sont limités. Si les capacités institutionnelles et techniques du gouvernement et des communautés ne sont pas améliorées, les communautés rurales en Mauritanie resteront vulnérables aux effets négatifs du changement climatique.

4. Le présent projet DIMS du Fonds pour les pays les moins avancés (PMA) devrait permettre d'accroître la capacité institutionnelle et technique des acteurs gouvernementaux afin de

permettre la planification et la mise en œuvre systématiques des meilleures pratiques d'adaptation, y compris l'EbA. Ce soutien comprendra un important renforcement des capacités institutionnelles et techniques pour les membres de la communauté. Les interventions sur le terrain du projet proposé seront mises en œuvre dans les écosystèmes forestiers et de parcours des quatre wilayas, à savoir : Assaba, Guidimakha, Hodh El Gharbi et Hodh El Chargui

2. OBJECTIFS DE L'ETUDE

L'objectif de l'étude est de choisir les sites qui comportent des différents biotopes correspondants à l'écologie des principales espèces choisies dans le cadre de la restauration des espèces agro-forestières à valeur économique et en voie de disparition dans la zone d'intervention du projet DIMS.

Il s'agit de façon spécifique de :

- Sur la base des propositions de sites faites par les bénéficiaires, choisir un site rassemble des faciès sur le plan édaphique et géomorphologique et pouvant accueillir l'ensemble des espèces ciblées et produites en pépinière ;
- Délimiter le site en identifiant à chaque fois l'emplacement qui convient à chaque espèce ;
- Dresser une carte d'aménagement du site.

TACHES ET RESPONSABILITES

Le consultant sera recruté pour une durée de vingt-cinq hommes-jours répartis sur une période de quarante-cinq (45) jours pour travailler en collaboration avec l'UGP, les structures centrales et régionales et leur démembrement et sera chargé des tâches suivantes :

- Expliquer aux bénéficiaires de l'écologie de chacune des espèces choisies ;
- Proposition, par les bénéficiaires de plusieurs sites ;
- Visiter les sites présélectionnés ;
- Examiner la texture, la structure des sols des différents sites ;
- Observer de la végétation relique qui pousse sur le site ;
- Comparer l'écologie des espèces végétales reliques avec celle des espèces ciblées ;
- Evaluer de l'accessibilité et les pressions qui pèsent sur le site ;
- Restituer aux populations des observations faites en présentant les avantages et les inconvénients de chaque site ;
- Faire un choix définitif des sites.

3. DUREE DU CONTRAT

La consultation est prévue pour une durée de vingt-cinq (25) hommes-jours répartis sur quarante-cinq (45) jours calendaires La consultation nécessite un déplacement dans la zone du projet.

4. LIVRABLES

Un rapport qui décrit l'état de conservation des espèces végétales à haute valeur économique et en voie de disparition dans la zone d'intervention du projet DIMS. Ce rapport doit ressortir et caractériser une liste d'espèces qui feront l'objet de restauration.

5. QUALIFICATIONS

La consultation sera réalisée par un Consultant individuel qui dispose d'une grande expérience dans la gestion des ressources naturelles notamment la biodiversité végétale en Mauritanie et surtout de l'état de conservation des espèces végétales ligneuses. Cette expérience doit inclure une bonne connaissance des filières de valorisation des produits forestiers non ligneux (PFNL).

Le Consultant individuel chargé de la prestation doit être titulaire d'un diplôme BAC+5 en biologie ou une discipline assimilable et avoir une expérience de 10 ans dans la réalisation des activités similaires. Il peut, s'il le juge nécessaire, s'attacher, à sa charge, les services d'un socio-économiste ou discipline assimilable.

Le Consultant peut faire appel à d'autres spécialités, s'il le juge nécessaire.

6. SOUMISSION DES OFFRES

- Les Consultants individuels intéressés sont invités à soumettre une offre technique prouvant qu'elles ont les compétences requises

7. EVALUATION DES OFFRES DES CONSULTANTS

- **Les propositions techniques** seront évaluées selon les critères et pondération suivants :

Critères d'évaluation	Notes
Expériences générale dans les domaines de gestion des ressources naturelles,	25
Expériences dans les études similaires	30
Diplômes	15
Offre financière	30
Total	100

- Le candidat ayant obtenu le nombre le plus élevé de points sera retenu
- En cas d'égalité de deux candidats la séniorité est valorisée
- Recours à l'interview par le comité de sélection (éventuellement pour départager)